

Le Contrat Cantonal Jeunesse

Et notre dispositif d'animation pour les 11- 25 ans.

Notre Projet éducatif : accueillir, écouter les jeunes. Pas de catalogue d'activités, des projets construits avec l'aide de l'animateur.

Notre mission : accompagner les démarches des jeunes, les rendre acteurs et les responsabiliser.

Informations pratiques : l'accueil aux permanences est gratuit. Elles ont lieu régulièrement sur chaque commune. Contactez les animateurs!

Comment joindre l'équipe d'animation ?

BARBERAZ: Rachel FAMIANO au 06.43.22.55.23

CHALLES LES EAUX : Abdel SELLAMI au 06.43.22.51.47

ST BALDOPH : Yann CORBIN au 06.43.34.54.71

Pour les communes de LA RAVOIRE & ST JEOIRE PRIEURE,

Merci de contacter la coordinatrice.

Comment joindre la coordinatrice S.I.V.U.?

Sophie Guillermin au 06.43.34.90.90 ou 04.79.60.04.63

sivuanimationjeunesse@orange.fr

Adhésion payante de 2 euros à partir du 1/09/2011 :

Fiche d'inscription renouvelable chaque année.

Le jeune ne pourra pas être pris en charge en dehors des permanences si cette fiche d'inscription n'est pas remplie.

C'est la garantie que les parents autorisent le jeune à participer aux activités organisées par le SIVU.

(Partie à conserver par les parents)



Fiche d'adhésion 2011-2012

Commune:

-de 18 ans

18 ans et +

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Communes de Barberaz, Challes Les Eaux, La Ravoire, Saint Baldoph, Saint Jeoire Prieuré

NOM et Prénom du père, ou de la mère ou du représentant légal.....

Adresse :

Code Postal : Ville

Email :

Numéro d'allocataire de la CAF : Quotient familial.....

Profession : Lieu de travail :

Numéros de téléphone :

Domicile :

Portable Parents (mère).....(père).....

Portable Jeune:

Problème particulier de santé :

.....

Numéro de sécurité sociale

Groupe sanguin :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné Mme, M. :.....Responsable légal du jeune désigné ci dessus, autorise celui-ci à participer aux activités organisées par le SIVU jeunesse.

Le responsable de ces activités pourra prendre toutes décisions de soins médicaux et d'intervention chirurgicale en cas d'urgence et dans la mesure où il ne parviendrait pas à me contacter.



PIECES A FOURNIR :

- La fiche d'adhésion annuelle complète et signée
- La fiche sanitaire
- La copie des pages vaccinations du carnet de santé avec le vaccin DT Polio à jour
- La copie du quotient familial renouvelé en janvier 2011
- Assurance de responsabilité civile

PS : Les documents manquants devront obligatoirement être remis la semaine précédant l'organisation des activités.

AUTORISATION DE SORTIE (facultative)

Je soussigné(e).....

Autorise mon enfant

A quitter seul le lieu de l'accueil de loisirs, en fin d'activités,
pour se rendre à son domicile. Signature :

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

Je soussigné Mme/M. :

Demeurant à Responsable légal du
jeune désigné ci-dessus, autorise expressément à la captation et la
diffusion des photos de mon enfant dans le cadre des activités
organisées par le SIVU d'animation jeunesse du Canton de la Ravoire.

Je reconnais avoir connaissance de l'utilisation qui en sera faite :
expositions, illustrations d'articles de presse, sites web, blogs, brochures
sur les activités du SIVU.

Fait à : Le :.....

Signature des parents ou tuteur légal de l'enfant précédée de la
mention « lu et approuvé »

Date :..... Signature :

Qu'est-ce qui se passe concrètement au quotidien ?

LE CONTACT DANS LA RUE :

Les animateurs vont à la rencontre des jeunes sur les différentes communes.

DES PERMANENCES DANS CHAQUE COMMUNE :

Plusieurs fois par semaine, à jours et heures fixes tout au long de l'année. Ce sont des temps et des lieux de rencontres et d'échanges ouverts aux jeunes et aux parents. Les animateurs sont à votre écoute pour faire vivre ces temps de convivialité.

En fonction de la fréquentation sur la commune, préadolescent et adolescents peuvent être accueillis séparément.

L'accueil aux permanences est soumis au paiement d'une adhésion à l'année de 2 euros du 1/09/2011 au 1/09/2012

Participation financière aux activités en fonction du Quotient Familial.

L'accompagnement des projets pour les 11-25 ans :

Toute proposition faite par les jeunes fait l'objet d'un échange avec l'animateur. Ils sont concrètement impliqués dès la conception du projet (recherche du lieu d'activité, financement, etc.).

Une fois le projet élaboré, il peut être rapidement mis en œuvre s'il s'agit d'un petit projet (sortie loisirs, piscine, bowling...).

Si le projet est plus ambitieux (un camp par exemple), les jeunes sont fortement impliqués dans son montage et la recherche de financement. Ce genre de projet peut aussi faire l'objet d'une valorisation financière assurée par le SIVU et une commune partenaire en contrepartie de la réalisation d'un chantier.

